

PUBLICATION LE 30 septembre 2019

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
Marchés Online

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

L'EAU DES COLLINES

Mme Béatrice MARTHOS - Directrice générale
140 avenue du Millet
ZI Les Paluds
13785 AUBAGNE
Tél : 04 42 62 45 00

**W** Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Objet Il s'agit d'une prestation de placement et de gestion des assurances pour la SPL L'EAU DES COLLINES pour son propre compte et pour le compte de qui il appartiendra.

Référence 19SPL041

Type de marché Services

Mode Procédure adaptée

Code NUTS FRL04

Durée 48 mois

DESCRIPTION Le présent marché est divisé en 2 lots qui pourront être attribués soit à des prestataires différents soit à un même prestataire.

Lot(s) Désignation

1 Dommages aux biens immobiliers et mobiliers et risques annexes

2 Responsabilité civile générale et spécifique

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Code CPV principal **66515000** - Services d'assurance dommages ou pertes

Forme Prestation divisée en lots : Oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Les variantes sont refusées

Quantité ou étendue

Valeur estimée hors TVA : 160 000,00 €

Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT	Maxi € HT	CPV
N° 1	Dommages aux biens immobiliers et mobiliers et risques annexes	80 000			66515000
N° 2	Responsabilité civile générale et spécifique	80 000			66515000

Conditions relatives au contrat

Cautionnement Aucune Garantie n'est sollicitée par l'entité adjudicatrice.

Financement Les prestations faisant l'objet du présent marché seront réglées par application de prix unitaires et/ou de prix forfaitaires suivant la nature des lots. Dans le cas de prix unitaires, les prix prenant la forme de taux mentionnés dans l'acte d'engagement devront être multipliés par l'assiette déterminée par le pouvoir adjudicateur. Pour toute modification de l'assiette, à la hausse ou à la baisse, celle-ci fera l'objet d'un avenant sans que celui-ci ne puisse bouleverser l'économie générale du marché.
- Pour le LOT 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

La prime provisionnelle irréductible sera forfaitaire et annuelle et sera régularisée, le cas échéant, par application d'un taux sur les superficies développées déclarées par l'assuré.

Seule la variation de l'assiette de prime et la variation de l'indice FFB pourront faire varier la prime tout au long de l'exécution du marché.

- Pour le LOT 2 : Responsabilité civile générale & spécifique

Responsabilité civile générale : La prime provisionnelle irréductible sera annuelle et régularisée, le cas échéant, par application d'un taux sur le CA HT de l'année N-1

Responsabilité civile spécifique : atteinte graduelle à l'environnement : La prime provisionnelle irréductible sera annuelle et régularisée, le cas échéant, par application d'un taux sur le CA HT de l'année N-1.

Le prestataire pourra choisir un indice notoirement connu qui s'appliquera à la prime.

Modalité de règlement des comptes : selon les modalités définies au contrat. Les prestations seront réglées par virement bancaire dans les délais fixés par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le délai global de paiement est de 60 jours. Modalités de financements : le marché sera financé par les fonds propres de la société publique locale

Forme juridique

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat. De même un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du

candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

Marché réservé : Non

La prestation est réservée à une profession particulière.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Pour les courtiers et les agents : Preuve de l'inscription à l'ORIAS

Pour les courtiers : le mandat de la compagnie au courtier.

Pour les compagnies d'assurances : Prouver qu'elles bénéficient bien de l'agrément APCR dans la branche d'assurances dans laquelle elle présente son offre.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Valeur technique de l'offre

40 % : Prix

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Offres

Remise des offres le **04/11/19 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 04/11/19 à 14h00

Lieu : AUBAGNE

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Envoi le 30/09/19 à la publication